

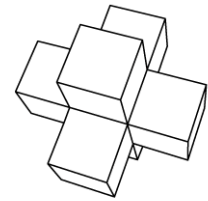
Une Suisse  
en mouvement

–

Une Suisse  
qui gagne

# Une politique climatique intelligente favorise la croissance

Papier de position du PRD Suisse  
du 30 juin 2007



La Suisse de l'intelligence

**La Suisse de la croissance**

La Suisse de l'équilibre

La Suisse de l'ouverture

**PRD**

**Les Radicaux.**

[www.prd.ch](http://www.prd.ch)

## Principes

### A. Contexte de la politique climatique

1. Politique climatique internationale
2. Le changement climatique : un défi économique
3. Objectifs de Kyoto : la Suisse sur la bonne voie
4. Notre politique des transports constitue un atout de la politique climatique

### B. Les projets du PRD

1. Politiques énergétique et climatique : deux faces de la même médaille
  - 1.1 Une séparation artificielle
  - 1.2 Exigences
2. Collaboration entre l'économie et la politique : oui à la technologie, non aux interdictions
  - 2.1 Appareils et véhicules : pas de solutions particulières
  - 2.2 Un énorme potentiel d'économies
  - 2.3 Exigences
3. Nécessité d'assainir le parc immobilier
  - 3.1 La Confédération et les cantons doivent agir
  - 3.2 Exigences
4. La Suisse comme force de proposition de la politique climatique internationale

- 4.1 La Suisse doit agir
- 4.2 Les mécanismes flexibles comme partie intégrante de la stratégie
- 4.3 Exigences

## Principes

- Une politique climatique libérale vise une utilisation économe et responsable des ressources disponibles en quantité limitée.
- Une politique climatique libérale mise sur la liberté personnelle et la liberté d'entreprendre. Elle exige un comportement responsable de chacun.
- Le partenariat entre les acteurs privés et publics revêt une importance fondamentale.
- La politique climatique doit se doter d'instruments qui permettent d'atteindre les objectifs environnementaux, sans remettre en cause la prospérité économique.
- Le PRD veut que la Suisse joue un rôle de leader dans l'assainissement du parc immobilier en termes d'efficacité en énergie et en ressources et que, ce faisant, elle démontre sa responsabilisation en termes de politique climatique.

## A. Contexte de la politique climatique

### 1. Politique climatique internationale

Selon le rapport d'évaluation du groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat publié en 2007<sup>1</sup>, le réchauffement global moyen pourrait osciller entre 1,8 et 4,0 degrés Celsius par rapport à la fin du siècle dernier. Il est impossible de savoir par avance si le système s'équilibrera ou s'il ne sera plus possible de le contrôler. Ces incertitudes sont au centre de la problématique climatique. Les conséquences du changement climatique n'étant pas connues, il est d'autant plus difficile de mesurer l'efficacité des mesures prises pour le contrer.

Une approche globale s'impose pour fixer les grandes orientations de politique climatique. Selon la Commission européenne, les émissions des

---

<sup>1</sup> [www.ipcc.ch](http://www.ipcc.ch)

pays en voie de développement auront dépassé le niveau de celles de pays développés à partir de 2020. Un tel constat illustre parfaitement la nécessité d'agir au niveau planétaire. Il est évident que le rythme de l'augmentation des émissions va s'accélérer si rien n'est entrepris.

En mars 2007, le Conseil européen a souligné la volonté de l'Union européenne (UE) de jouer un rôle pionnier dans la politique climatique internationale. La réduction des émissions de gaz à effet de serre se trouve au centre de ces réflexions. Si d'autres pays développés se montraient disposés à faire les mêmes efforts, l'UE s'est déclarée prête à réduire ses émissions de gaz à effet de serre 30% d'ici à 2020 (par rapport au niveau de 1990). Quelle que soit l'attitude adoptée par les autres pays, l'UE compte réduire de 20% minimum ses émissions de CO<sub>2</sub>. Selon les plans de l'UE, les pays développés devraient, réduire leurs émissions de 60% à 80%



d'ici 2050 par rapport à 1990. L'approche choisie par l'UE se base donc sur des objectifs quantitatifs clairs.

## 2. Le changement climatique : un défi économique

Afin de mettre en œuvre une politique climatique crédible, les autorités et les acteurs du secteur privé doivent signer des accords obligatoires dans un certain nombre de domaines. Ces accords fixeront des exigences techniques (par exemple pour les véhicules ou les appareils) en vue d'assurer l'utilisation des

technologies les plus efficaces. Tous les milieux concernés sont appelés à collaborer afin d'atteindre les résultats souhaités.

Des instituts financiers ainsi que des réassureurs ont récemment clairement exprimé leur inquiétude concernant les conséquences du changement climatique, notamment pour les assureurs et les investisseurs. Ils ont cependant relevé que cette évolution ne comportait pas uniquement des risques. L'efficacité énergétique ainsi que les technologies faibles émettrices de CO<sub>2</sub> sont considérées comme des opportunités à exploiter.

### 3. Objectifs de Kyoto : la Suisse sur la bonne voie

La politique climatique suisse se base principalement sur la loi sur le CO<sub>2</sub>. Les politiques des transports, forestière ou encore agricole constituent autant d'autres champs d'action importants.

La loi sur le CO<sub>2</sub> sert en premier lieu de base à la mise en œuvre du protocole de Kyoto. Afin de remplir ses engagements vis-à-vis dudit protocole, la Suisse doit atteindre les objectifs suivants d'ici à 2010 (sur la base d'une moyenne entre 2008 et 2012): réduction globale (par rapport à 1990) des émissions de CO<sub>2</sub> de 10%, réduction de 15% pour les combustibles fossiles, de 8% pour les carburants fossiles hormis le kérosène utilisé pour le trafic aérien international).

Avec son mélange d'électricité, la Suisse dispose d'un avantage comparatif clair par rapport à de nombreux pays européens. Il ne fait dès lors pas sens de remplacer les énergies hydraulique et nucléaire par des agents énergétiques fossiles.

La collaboration entre l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC) et la Confédération (représentée par l'Office fédéral de l'énergie) doit être poursuivie dans le cadre du programme SuisseEnergie. La réduction de la consommation d'énergie et

des émissions de CO<sub>2</sub> dans les domaines industriels, des services et des arts et métiers se font sur la base de conventions d'objectifs relatifs à la loi sur l'énergie et le CO<sub>2</sub>. Ces dernières constituent une contribution importante à une politique climatique durable. Les premières expériences dans la mise en œuvre du centime climatique démontrent également que les mesures librement consenties dans le sens de la loi peuvent contribuer de manière efficace à la réduction des émissions.

Dans le cadre de la session de printemps 2007, de nombreux objets en lien avec la politique climatique ont été adoptés :

- Avec l'introduction de la taxe CO<sub>2</sub> sur les combustibles et la compensation obligatoire des émissions provoquées par les centrales à turbines à gaz ou à vapeur (centrales à cycles combinés alimentées au gaz), un pas important a été franchi par la Suisse pour atteindre ses engagements en termes de politique climatique. La taxe sera introduite de manière

échelonnée en fonction des réductions effectives. Avec des exigences strictes concernant l'exploitation de centrales émettant de grandes quantités de gaz à effet de serre, c'est une revendication du PRD qui s'est imposée : plus de cohérence entre les politiques énergétique et climatique.

- Avec la révision de la loi sur l'imposition des huiles minérales, on peut à moyen terme atteindre les objectifs de réductions suivants : 250'000 tonnes de CO<sub>2</sub> grâce à l'utilisation du gaz et des carburants issus de matière premières renouvelables. En combinaison avec d'autres mesures (taxe sur le CO<sub>2</sub> sur les carburants et mise en œuvre du centime climatique), l'effet potentiel global pourrait être une baisse de 683'000 tonnes d'émission de CO<sub>2</sub>. Cette incitation fiscale en faveur de carburants générant moins d'émissions est à saluer.

- Dans le cadre de la révision de la loi sur l'énergie, une nette amélioration a été apportée en matière de soutien aux énergies renouvelables





(320 millions de francs par an).

De plus, le centime climatique introduit en 2005 est une mesure librement consentie dans le sens de la loi sur le CO<sub>2</sub>. La Fondation Centime Climatique se finance par une redevance sur toutes les importations d'essence et de diesel à hauteur de 1,5 centimes par litre.

Les recettes sont ensuite intégralement investies dans des projets de réduction des gaz à effet de serre en Suisse et à l'étranger.

Selon les déclarations du Conseiller fédéral en charge du dossier, déclarations faites lors du débat spécial concernant les politiques énergétique et climatique de la session de printemps 2007, les mesures mentionnées ci-dessus doivent permettre à la Suisse de remplir les engagements pris dans le cadre du protocole de Kyoto.

#### 4. Notre politique des transports : un atout pour notre politique climatique

Durant les dernières décennies, la Suisse a choisi la voie d'une politique des transports durable. Des investissements significatifs ont été consentis dans des infrastructures de transports publics. Nos concitoyens ainsi que les cantons ont également inscrit dans la Constitution fédérale l'objectif de transférer le trafic de marchandises à travers les Alpes de la route au rail. C'est avant tout en raison de ce changement radical de cap que le souverain a soutenu la modernisation du chemin de fer à la fin des années 1990.

Le PRD soutient la construction de nouvelles lignes de chemin de fer lorsqu'elles répondent aux besoins économiques des régions et qu'elles prennent en compte le développement démographique.

Font notamment partie des plus importants projets les nouvelles lignes ferroviaires à travers les Alpes (NLFA), Rail 2000, ainsi que le raccordement de la Suisse orientale et occidentale au réseau européen à grande vitesse. Rail 2000

et les raccordements amélioreront la capacité concurrentielle du rail par rapport aux transports aérien et privé. Quant aux axes alpins, ils devraient permettre d'atteindre les objectifs de transfert du trafic marchandise de la route au rail.

Il convient de poursuivre sur cette voie. Le projet de *Futur développement de l'infrastructure ferroviaire* (projet ZEB) est une contribution importante à une mobilité durable. Dans sa réponse à la procédure de consultation, le PRD soulignera l'importance de ce lien avec la politique climatique et prendra position en conséquence.

En automne 2006, le parlement a adopté le fonds d'infrastructure. Ce dernier prévoit de réaliser des investissements dans les domaines suivants : achever le réseau des routes nationales, garantir la fonctionnalité du réseau existant des routes nationales, accorder des contributions de la Confédération aux infrastructures du trafic d'agglomération public et privé. Ces champs d'action ainsi que le trafic



régional doivent constituer des priorités ces prochaines années.

Toutes ces infrastructures contribueront à la réalisation des objectifs climatiques de la Suisse.

## B. Les projets du PRD

### 1. Politiques énergétique et climatique : deux faces de la même médaille

#### 1.2 Une séparation artificielle

La séparation entre les politiques climatique et énergétique est artificielle, car ces domaines constituent les deux faces d'une même médaille. Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Assurer la sécurité de l'approvisionnement
- Préserver les ressources
- Augmenter l'efficacité économique et énergétique
- Soutenir les énergies renouvelables

Dans ses perspectives énergétiques publiées à la fin de l'année 2006, l'Agence internationale de

l'énergie (AIE) a rappelé que l'énergie nucléaire pourrait grandement contribuer, dans de nombreux pays, à réduire la dépendance des importations d'agents énergétiques fossiles et à baisser les émissions de CO<sub>2</sub>. Grâce au mix énergétique dont nous disposons en termes de production électrique, notre pays a d'ores et déjà de bonnes cartes en main vis-à-vis de ces deux aspects. Il serait erroné de changer d'orientation en misant sur la production électrique à partir d'énergies fossiles. En matière de carburants, l'AIE a rappelé que si la recherche d'alternatives était couronnée de succès, notamment avec l'utilisation de biocarburants et des carburants alternatifs issus d'énergie fossiles (gaz naturel notamment), une contribution importante à la baisse des émissions de gaz nocifs et de la dépendance du pétrole pouvait être apportée. De même les nombreuses mesures d'efficacité énergétique sont-elles considérées comme autant de contributions bienvenues.

La production d'électricité pauvre en rejets de CO<sub>2</sub> constitue un atout important de nos politiques énergétique et climatique. Considérant les objectifs de durabilité et de respect des générations futures, il est essentiel de soutenir les agents énergétiques renouvelables.

## 1.2 Exigences

Dans le cadre de la stratégie de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, les gains en matière d'efficacité énergétique apportent une contribution importante. Mettre l'accent sur des mesures dans les domaines de la mobilité, de l'énergie de production et du chauffage constitue une contribution essentielle à un usage rationnel de l'énergie et à la protection de notre climat. Une utilisation efficace de l'énergie préserve les ressources, l'environnement et les finances.

Le PRD s'engage prioritairement en faveur d'une plus grande part de nouvelles énergies renouvelables dans le mélange

d'électricité suisse. Notre objectif est que ce taux passe à 7% d'ici à 2020 et 10% d'ici à 2030.

Pour des raisons liées à la politique climatique, le PRD s'engage prioritairement en faveur d'une production d'électricité pauvre en émission de CO<sub>2</sub>. Le PRD s'oppose à ce que l'on produise de l'électricité à partir de centrales utilisant de l'énergie fossiles.

Il mise sur les nouvelles énergies renouvelables, la force hydraulique et la technologie nucléaire. Notons que l'hydroélectricité doit, dans le cadre la législation actuelle, être encouragée et développée. Le PRD attend de l'industrie électrique qu'elle dépose sans tarder un projet de construction d'une nouvelle centrale nucléaire.

Le PRD exige du Conseil fédéral une campagne d'information sur l'énergie nucléaire. Elle devra également montrer quels sont les risques et les contradictions d'un transfert de la production d'électricité à l'étranger (sécurité, émissions de CO<sub>2</sub>)

Le PRD veut maintenir l'actuel haut niveau d'autosuffisance de la Suisse en matière d'approvisionnement électrique.

Dans la mise en oeuvre des objectifs fixés par la politique énergétique, le PRD favorise les mesures volontaires et les mécanismes adaptés au marché. Chacune des mesures adoptées devra sacrifier aux critères de rapport coût/utilité et ne pas avoir d'influence sur la quote-part des dépenses publiques.

## **2. Collaboration entre l'économie et la politique : oui à la technologie, non aux interdictions**

### **2.1 Appareils et véhicules : pas de solutions particulières**

Dans les domaines des véhicules et des appareils, il est indispensable d'évoluer dans le cadre de normes

de l'UE. Aucun particularisme helvétique ne doit être créé. Des mesures de politique climatique ne doivent pas servir de prétexte pour introduire de nouveaux obstacles techniques au commerce.

Au début de l'année 2007, par exemple, L'Union européenne a présenté une nouvelle stratégie prévoyant la fixation d'objectifs d'émissions contraignants pour les véhicules neufs, cela en collaboration avec l'industrie. Ainsi les constructeurs devront-ils améliorer le niveau technique des véhicules. Le rôle pionnier de l'UE est ici à saluer. La Suisse ne doit ni ignorer ces développements, ni opter pour des solutions propres.

### **2.2 Un énorme potentiel d'économies**

En matière de mobilité, le principe de la liberté de choix doit guider les politiques engagées. Elle contribue au bien-être et permet d'améliorer la qualité de vie. Les besoins en mobilité ont fortement augmenté au cours des dernières an-

nées. Cette tendance devrait se confirmer au fil des années. Le choix du moyen de transport doit toutefois être influencé de manière raisonnable par des mesures ciblées. Celui qui engendre des coûts doit, en vertu du principe du pollueur-payeur, les prendre en charge.

Des objectifs d'efficacité peuvent également être atteints au moyen de l'information ainsi que par des incitations fiscales. Le meilleur exemple est celui de la dernière révision de l'imposition sur les huiles minérales. L'abaissement de la taxation du gaz naturel, du gaz liquide et du biogaz utilisés comme carburants, ainsi que l'exonération des carburants issus de matières premières renouvelables permettront une réduction considérable des émissions de CO<sub>2</sub>. Les résultats scientifiques (par exemple le bilan écologique) les plus récents sont à prendre en compte en permanence lors de l'élaboration des mécanismes de soutien.

Le potentiel technique d'économie d'énergies pour

les appareils et les machines est énorme. C'est par exemple avec des systèmes d'éclairage efficace, une réduction de la consommation en mode veille ou en n'utilisant que les appareils à la pointe techniquement, que des progrès seront réalisés.

Pour l'accès au marché et la fixation de prescriptions il faut que les meilleurs techniques disponibles servent de référence. De plus, les citoyens doivent disposer de suffisamment d'informations pour pouvoir faire un choix responsable.

### 2.3 Exigences

Le PRD soutient l'introduction d'une « étiquetteEnergie » pour tous les appareils électriques ainsi que des accords volontaires avec les fabricants, notamment pour fixer des exigences minimales pour l'accès au marché. Ces dernières doivent prendre en compte les évolutions européennes et ne sauraient constituer de nouveaux obstacles techni-

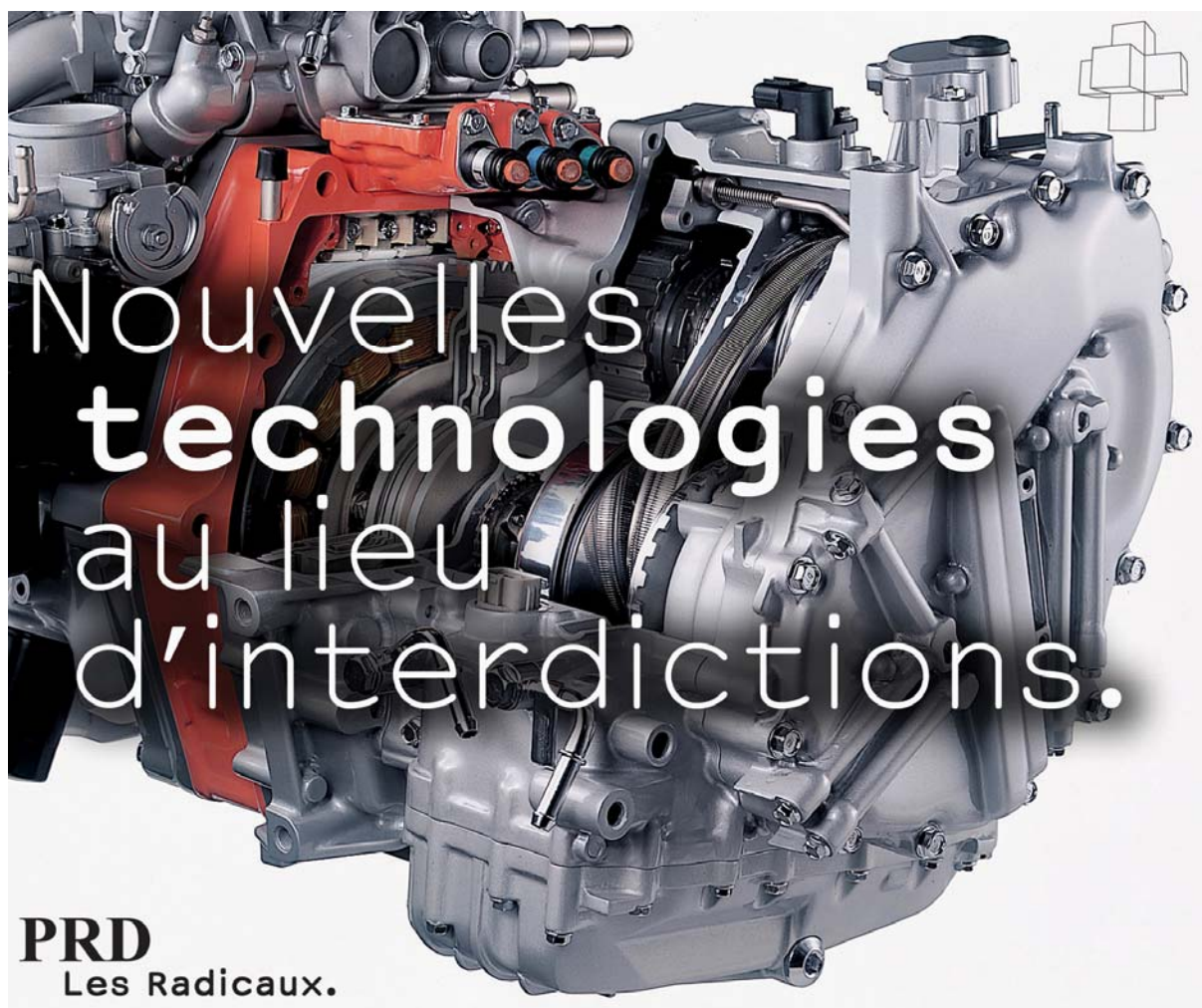
ques au commerce dissimulés.

La limitation de l'accès au marché pour les appareils les moins efficaces constitue une mesure appropriée. Les critères d'autorisation doivent être de nature purement technique. Ils doivent être actualisés de manière régulière en fonction des dernières évolutions sans toutefois se transformer en nouveaux obstacles techniques au commerce.

Le PRD s'engage en faveur d'une politique des transports durable de nature à apporter une contribution importante à la protection du climat et de l'environnement.

Dans cette perspective, trois projets doivent être réalisés rapidement :

1. Il faut terminer Rail 2000.
2. Le trafic d'agglomération doit être soutenu dans le





cadre du fonds d'infrastructure.

3. La politique de transfert modal doit être mise en oeuvre de façon cohérente avec des mesures réalistes.

Aucun nouveau prélèvement ne doit être introduit (par exemple une taxe CO<sub>2</sub> sur les carburants) avant que les prélèvements actuels ne soient conçus en fonction d'objectifs liés à la protection du climat.

## 2.4 Taxer l'utilisation plutôt que les investissements

L'impôt prélevé sur les véhicules importés ainsi que les impôts cantonaux sur les véhicules à moteur doivent être supprimés. Il faut les remplacer par une taxe sur leur utilisation.

La direction du parti a été sollicitée, le 30 juin 2007, d'élaborer un concept concret sur le sujet.

Il s'est agi de prendre en compte les conditions préalables suivantes :

- 1) Le passage à une taxation de l'utilisation inter-

vient en remplacement d'une taxe sur le CO<sub>2</sub>.

- 2) Les pertes de recettes fiscales au niveau des cantons doivent être intégralement compensées par les recettes supplémentaires liées à l'imposition sur les huiles minérales.

- 3) Cette réforme doit être élaborée de façon neutre en termes budgétaires.

- 4) Les conséquences sur l'économie sont à examiner et les éventuelles conséquences négatives doivent être neutralisées grâce à des mécanismes de compensation.

## 3. Nécessité d'assainir le parc immobilier

### 3.1 La Confédération et les cantons doivent agir

A l'alinéa 4 de l'article Art. 89 de notre Constitution, il est stipulé que « Les mesures concernant la consommation d'énergie dans les bâtiments sont au

premier chef du ressort des cantons. ». L'alinéa 2 en revanche précise que « la Confédération fixe les principes applicables à l'utilisation des énergies indigènes et des énergies renouvelables et à la consommation économe et rationnelle de l'énergie. »

L'efficacité énergétique dans le domaine du bâtiment est par conséquent une tâche que la Confédération et les cantons doivent accomplir en étroite collaboration. Des cantons, on peut attendre qu'ils contrôlent effectivement la mise en œuvre des prescriptions énergétiques. Des analyses ont toutefois montré que les pratiques dans les différents cantons divergent fortement. Le PRD attend du Conseil fédéral que dans le cadre de la présentation de sa stratégie relative à l'efficacité énergétique annoncée pour la fin de l'année 2007, il fasse une analyse approfondie de la situation.

En matière de constructions nouvelles, la Confédération doit se concentrer sur la fixation d'exigences minimales allant dans le

sens d'une amélioration constante de l'efficacité énergétique. Il faudra toutefois adapter ces normes à un rythme raisonnable et éviter de changer constamment les exigences, multipliant ainsi de manière disproportionnée les contraintes administratives pour les entreprises du secteur. Des labels comme les standards *Minergie* doivent être soutenus.

La stratégie adoptée par la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie dans le cadre de la deuxième étape du programme « SuisseEnergie » (2006-2011) est à saluer. Les cantons prennent ainsi leurs responsabilités en matière de politique énergétique. L'efficacité énergétique devient un pilier d'une politique climatique responsable.

Cette stratégie prévoit une baisse de la consommation énergétique grâce à la modernisation des bâtiments existants ainsi qu'une prise de conscience accrue de l'importance d'une utilisation rationnelle de l'énergie. Elle vise égale-

ment, après une application des mesures d'efficacité, une couverture des besoins énergétiques restant avec les rejets de chaleur et les énergies renouvelables. L'application de ces mesures dans les cantons doit toutefois être strictement contrôlée.

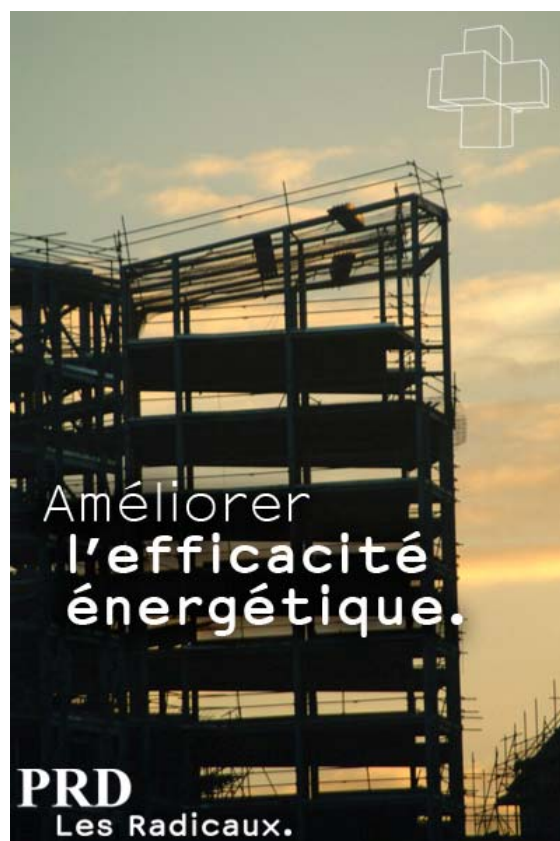
Ce ne sont pas les nouveaux bâtiments qui se caractérisent par une efficacité énergétique insuffisante. Ce sont bien plus les anciens, de plus en plus nombreux, et dont le potentiel d'optimisation énergétique est important. Le PRD exige par conséquent une simplification des procédures d'autorisations cantonales pour des rénovations de nature énergétique.

### 3.2 Exigences

En collaboration avec les cantons il convient d'introduire un certificat énergétique facultatif pour les bâtiments. Cet instrument permet aux propriétaires, aux locataires ainsi qu'aux acheteurs d'avoir une vue d'ensemble sur les coûts liés à la consommation d'énergie. Une meil-

leure transparence pour la commercialisation est également assurée. Ce certificat énergétique doit contenir des informations facilement compréhensibles.

La « Pratique Dumont » doit être supprimée. Elle prévoit que durant les cinq années suivant l'acquisition d'un immeuble dont l'entretien a été négligé, il n'est pas possible de déduire fiscalement les frais de rénovation. Le PRD s'engage pour la suppression de cette pratique découlant de la jurisprudence du Tribunal fédéral (Initiative parlementaire Philipp



Müller). Un obstacle fiscal à des investissements dans le domaine du bâtiment serait ainsi supprimé. Dans sa réponse à la consultation sur le traitement fiscal des frais de remise en état d'un immeuble, le PRD s'est exprimé dans ce sens.

Pour les projets de rénovation de grands complexes immobiliers qui ont pour objectif une amélioration de l'efficacité énergétique et qui ne prévoient aucune extension de la surface utile, les procédures d'autorisation doivent être simplifiées (le droit de recours des associations n'est plus applicable).

Conformément à la motion *Incitation fiscale visant à encourager les mesures d'économie d'énergie dans les anciens immeubles* (07.3010), les rénovations de nature énergétique de vieux bâtiment doivent être encouragées avec des incitations fiscales. Une possibilité serait de récompenser ces investissements avec un bonus. On pourrait par exemple introduire un facteur multiplicateur au niveau de l'imposition sur

le revenu (un investissement de 100'000 CHF permettrait une déduction de 120'000). Des incitations seraient également réalisables avec l'imposition de la fortune. On pourrait envisager qu'à la suite d'une rénovation permettant des économies d'énergies et une valorisation de l'objet, sa valeur fiscale soit abaissée durant une certaine période.

De la même façon qu'elle l'a fait avec les nouveaux articles constitutionnels sur la formation, la Confédération doit se donner la possibilité de se doter des compétences nécessaires pour définir elle-même ces standards minimums au cas où les cantons ne parviendraient pas à un accord.

## **4. La Suisse comme force de proposition de la politique internationale**

### **4.1 La Suisse doit agir**

Comme économie développée, la Suisse se doit

d'être active en la matière et de toujours tendre vers le maintien de standards environnementaux élevés. Cela passe notamment par une politique conséquente de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> qui peut servir d'exemple pour d'autres pays. Elle peut également engager ses ressources financières et technologiques dans des pays moins développés.

Dans ses *World Energy Outlook 2006*, l'Agence internationale de l'énergie (AIE) estime que sans mesure supplémentaire l'augmentation mondiale des émissions de CO<sub>2</sub> sera massive d'ici à 2030. Sous l'influence de la demande des pays émergents, qui ont un droit légitime à la prospérité économique, la répartition des émissions se modifiera également. Les émissions des pays de l'OCDE vont proportionnellement perdre de l'importance par rapport à celles de pays émergents. Il est dès lors essentiel de trouver des solutions globales au lieu d'agir uniquement dans un cadre régional.

Dans la période suivant celle de Kyoto, la Suisse devra, en étroite collaboration avec l'économie, la Suisse, se fixer des objectifs de réduction de gaz à effet de serre ambitieux. Une politique climatique uniquement basée sur des prescriptions et des interdictions n'atteindra que peu de résultats et doit être rejetée. Des incitations, des mesures de soutien, des conditions-cadre claires ainsi qu'un dialogue constant avec l'économie revêtent une importance centrale.

#### **4.2 Les mécanismes flexibles comme partie intégrante de la stratégie**

Dans le cadre du protocole de Kyoto, les pays industrialisés ont la possibilité de réduire leurs émissions en finançant des projets à l'étranger ou en acquérant des certificats sur le marché international des émissions. Ces instruments sont conçus comme des compléments aux actions entreprises au niveau national (règle de complémentarité). D'un point de



vue global, le lieu des réductions est secondaire. Les mécanismes flexibles prévus sont les suivants : mise en œuvre conjointe (Joint Implementation, JI), mécanisme de développement propre (Clean Development Mechanism, CDM) et commerce de droits d'émissions.

La mise en œuvre conjointe et le mécanisme de développement propre permettent le financement de projet ainsi que le transfert de technologies. La mise en œuvre conjointes est réalisées dans d'autres pays industrialisés ou en transition alors que le

mécanisme de développement propre permet des investissements dans le pays en développement.

Dans le domaine de la recherche il convient, dans la perspective du soutien à des projets de réduction des émissions, de promouvoir le transfert de technologies. La mise en réseau des acteurs est également importante. La Confédération doit ici jouer le rôle d'intermédiaire et favoriser les échanges entre les acteurs impliqués. Le partenariat entre l'Etat et l'économie privée est dans ce domaine un instrument particulièrement adapté



(partenariat public-privé). Les compétences techniques et l'expérience de nos hautes écoles et de notre industrie dans le domaine des énergies renouvelables doivent être exploitées (par exemple dans le domaine de l'hydroélectricité).

### 4.3 Exigences

Il est probable que les mécanismes flexibles prévus dans le protocole de Kyoto prennent de l'importance ces prochaines années. La Suisse a besoin d'une stratégie claire en la matière. Des pays comme la Hollande, la Finlande ou l'Autriche ont élaboré des programmes CDM/JI. Afin de participer à la mise en œuvre de ces mécanismes, la Suisse se doit de préparer de tels programmes. Pour l'instant ce sont uniquement des acteurs de l'économie, comme par exemple la Fondation Centime Climatique, qui ont utilisés ces mécanismes. Lors de la réalisation de tels projets, il convient de favoriser l'application de la technologie suisse.

La Suisse doit s'engager en faveur de l'harmonisation internationale des mesures de protection de l'environnement et de réduction des émissions dans le trafic aérien. L'UE prévoit par exemple que dès 2011, les compagnies aériennes soient intégrées dans le système d'échange de quotas d'émissions.

Les politiques énergétiques et de développement doivent être mieux coordonnées. Dans les pays en développement, la Suisse doit engager ses ressources technologiques et financières pour la protection de l'environnement et du climat. Les pays pauvres en ressources sont largement tributaires des importations d'énergies coûteuses, notamment du pétrole, ce qui entrave leur développement économique. En outre, les besoins énergétiques croissants des pays en développement, alliés à leurs modes de production d'énergie peu efficaces et peu respectueux de l'environnement aggravent le réchauffement climatique.

Les travaux du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) a souligné la nécessité de mettre en œuvre des politiques sur le long terme. Jusqu'à la moitié de ce siècle, les émissions de gaz à effet de serre doivent être drastiquement réduites. Une série de mesures pour réagir sont proposées. L'importance de l'application des meilleures technologies dans les différents domaines (transports, infrastructures énergétiques...) de même que la diversité des instruments politiques (prescriptions, redevances, incitations...) ont été présentés par le GIEC. L'application souhaitable d'une telle politique nécessite la fixation d'objectifs clairs ainsi qu'une planification temporelle. Il est important d'assurer aux autorités et aux investisseurs une sécurité en matière de planification. De même l'acceptation des mesures auprès des citoyens doit être améliorée. La formulation d'objectif sur une certaine période ferait sens. Un objectif de réduction

d'au moins 10% pour la première période suivant Kyoto (après 2012) est raisonnable. Cela ne sera possible que si la Suisse conserve sa production d'électricité pauvre en CO<sub>2</sub>.

Pour la période suivant celle qui va jusqu'en 2012, la Suisse devra mener une politique climatique basée sur des objectifs de réduction périodiques qui ne devront pas seulement aller jusqu'en 2020, mais au-delà (jusqu'en 2030, 2040, 2050).